

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

A/39/235 S/16533 4 Mai 1984 FRANCAIS ORIGINAL: RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE Trente-neuvième session Point 33 de la liste préliminaire* QUESTIONS DE PALESTINE CONSEIL DE SECURITE Trente-neuvième année

Lettre datée du 30 avril 1984, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 9 mars 1984, concernant l'organisation et la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient.

La République socialiste soviétique d'Ukraine s'est toujours prononcée pour la recherche d'une solution d'ensemble à la question du Moyen-Orient, sur une base juste et réaliste, grâce à l'effort collectif de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien. C'est pourquoi, la République socialiste soviétique d'Ukraine appuie résolument l'idée d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Etant protondément convaincue que cette conférence ouvrirait la voie véritable à la solution de l'ensemble complexe de problèmes créés par le conflit au Moyen-Orient, la République socialiste soviétique d'Ukraine a été l'un des auteurs de la résolution 38/58 C, dans laquelle l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, a fait sienne l'idée de convoquer une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient.

En conséquence, la République socialiste soviétique d'Ukraine, appuie entièrement et sans réserve l'idée de convoquer la conférence. Pour ce qui est de la participation à cette conférence, c'est une question qui pourra être réglée lors des préparatits directs de la conférence.

^{*}A/39/50.

A/39/235 F/16533 Français Page 2

Il faut néanmoins déplorer l'attitude obstructionniste adoptée à l'égard de la convocation de cette conférence par les Etats Unis d'Amérique et Israël nouvellement contirmée par les lettres du représentant permanent des Etats Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et du représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, en date du 13 janvier et du 26 avril 1984 respectivement.

Si on élimine les obstacles artificiellement créés à la contérence - ce qui est la principale tâche au stade actuel - les conditions indispensables seraient réunies pour que l'on puisse régler par la suite les questions relatives à l'organisation et à la convocation de la conférence.

L'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général peuvent contribuer efficacement à la réalisation de ces objectifs et la République socialiste soviétique d'Ukraine se déclare disposée à apporter sa coopération.

Je vous serais obligé, Monsieur le Secrétaire général, de hien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Vladimir A. KRAVETS

